

Consignes de sécurité

destinées aux visiteurs



Déchèteries de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez

La visite d'une déchèterie a, avant tout, pour objectif pédagogique de sensibiliser à la gestion des déchets, de réduire la production d'ordures ménagères et de favoriser le recyclage des déchets.

Vous avez souhaité visiter une déchèterie de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, aussi pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de vous conformer aux consignes suivantes :

Conditions d'accès :

Le site peut être visité par le grand public (en groupe d'une quinzaine de personnes) les scolaires, centres de loisirs et les associations du Grand Rodez.

Le site accueillera au maximum 15 personnes. S'agissant des groupes scolaires, il sera demandé de constituer des groupes de 10 élèves de préférence.

Les enfants des cycles 1 et 2 ne pourront pas accéder au lieu de la visite.

Pour des raisons d'organisation il est demandé au public de bien vouloir adresser sa demande de visite au plus tôt, un mois avant la date souhaitée.

Le formulaire de demande de visite sera disponible sur le site internet du Grand Rodez (www.grandrodez.com) ainsi qu'au service de gestion des déchets du Grand Rodez.

Les visites s'effectueront dans la déchèterie choisie par le personnel du Grand Rodez et seront organisées les mardis et jeudis.

La visite ne pourra s'effectuer qu'après accord express et écrit de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, et en présence d'un responsable ou d'un agent du Grand Rodez.

Déroulement de la visite :

Durée de la visite : compter environ 1 heure

Dans le cadre de groupes scolaires, il est demandé au minimum 2 accompagnateurs par groupe de 10 à 15 enfants.

Le port du gilet de signalisation (fourni par le Grand Rodez) est obligatoire pendant toute la visite.

Il est interdit de fumer, de courir ou de jouer dans l'enceinte de l'établissement.

La visite sera faite par un agent de la Communauté d'agglomération, qui suivra un parcours pré déterminé et sécurisé. En aucun cas, il ne pourra être dérogé à ce parcours sauf si le responsable de la visite le décide.

Avant toute visite, un rappel des règles de sécurité sera fait par la personne en charge de la visite.

En cas de non respect des consignes de sécurité, cette dernière pourra lever l'autorisation de la visite octroyée.

Pour toute information :

Communauté d'agglomération du Grand Rodez - Service de gestion des déchets du Grand Rodez - 05 65 73 83 23

